

Les relations extérieures du Canada

Pierre O'Neil

Volume 1, numéro 3, 1970

Les relations Canada-Europe : aspects culturels

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700037ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700037ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

O'Neil, P. (1970). Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 1(3), 61–71. <https://doi.org/10.7202/700037ar>

Pierre O'NEIL

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

L'évolution des relations extérieures du Canada a été marquée d'avril jusqu'en août par quatre événements d'importance qui ont occupé à eux seuls presque toute l'actualité dans ce domaine. Ce sont :

— la décision du Canada de légiférer pour assurer sa souveraineté sur les eaux des régions arctiques, et pour protéger l'écologie de cette partie du pays contre les dangers de pollution suscités par la navigation éventuelle de pétroliers.

— les voyages du ministre des Affaires extérieures M. Sharp à Paris et à Bonn au début d'avril, puis à Rome, à Belgrade et à Bucarest à la fin de mai.

— le voyage du premier ministre Trudeau dans la région du Pacifique.

— la publication à la fin de juin de six documents de politique étrangère qui résulte de plusieurs mois d'examen des différents aspects des relations extérieures de notre pays. Ces documents s'ajoutent à d'autres études menées soit à la Chambre soit au Sénat. Le Sénat a en effet publié un rapport sur les relations du Canada avec les Antilles dans lequel il fait plusieurs recommandations au gouvernement. De son côté un comité de la Chambre a fait des études sur l'utilisation des forces maritimes du Canada, sur nos relations avec les États-Unis ainsi que sur nos initiatives dans le domaine du maintien de la paix. Les rapports de ces travaux ont été publiés au cours de l'été.

Quoi qu'on en dise, toutes ces initiatives illustrent avec assez d'éloquence un certain mouvement dans la diplomatie canadienne, des rajustements sérieux, ou encore, comme l'écri-

vait le professeur Gilles Lalande dans le dernier numéro de cette revue, une rationalisation de la politique étrangère du Canada.

On notera d'ailleurs que, dans tous ces documents, il est question de politique étrangère, et non plus de politique extérieure, ce qui est à la fois symbole d'une certaine brisure avec le passé et indice du nom que pourra porter un ministère éventuellement réorganisé et au sein duquel seraient intégrés tous les services gouvernementaux qui ont quelque rapport avec l'étranger, fût-ce dans le domaine politique, agricole, juridique, scientifique.

Les eaux de l'Arctique

Le 8 avril, le Premier Ministre annonçait en Chambre la décision du gouvernement de présenter deux projets de loi. Le premier porterait à 12 milles les limites de la mer territoriale fixées actuellement à 3 milles pour la mer territoriale et à 9 milles pour la zone de pêche exclusive.

Le second créerait une zone de 100 milles au large des côtes des territoires arctiques. Le Canada y exercerait le contrôle de la navigation pour y assurer la sécurité et protéger les territoires contre les suites de possibles désastres maritimes impliquant des pétroliers.

Les projets de loi étaient tout à fait différents. « Dans le bill sur la pollution, déclara le Premier Ministre, la zone de 100 milles constitue une affirmation de juridiction, tandis que celle de 12 milles équivaut à une déclaration de souveraineté. »

« Là où nous avons étendu notre souveraineté, déclara-t-il, nous sommes prêts à aller en cour. Par ailleurs, là où nous nous efforçons seulement d'enrayer la pollution, nous n'irons pas en cour tant que le droit ne se sera pas mis au pas de la technologie 1. »

Pierre O'NEIL est journaliste et courriériste de LA PRESSE, à Ottawa.

C'est pourquoi la déclaration du Premier Ministre était assortie d'une lettre de l'ambassadeur du Canada à l'ONU au secrétaire de cet organisme, lettre qui établissait une nouvelle réserve du Canada au sujet de son acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice.

Le gouvernement du Canada expliqua que le droit international n'était pas au point et que dans les cas de désastres maritimes, par exemple, il protège davantage les sociétés de navigation que les pays côtiers qui peuvent subir des dommages considérables.

« La ligne de conduite adoptée par le Canada équivaut plutôt à une affirmation de l'importance du milieu, du caractère sacré de la vie sur notre planète et de la nécessité de faire reconnaître le principe de la pureté des mers, principe qui est, sous tous les rapports, aussi essentiel pour le monde d'aujourd'hui et celui de demain que l'était pour nos ancêtres celui de la liberté des mers 2. »

La décision du gouvernement fut diversement reçue. À la Chambre, les députés de l'opposition s'interrogèrent sur la possibilité réelle pour le gouvernement de faire un jour respecter ses décisions dans l'Arctique. Les néo-démocrates dénoncèrent l'action du gouvernement en l'accusant de faire fi de l'ordre international. Plusieurs commentateurs eurent la même réaction, certains ajoutant même que le geste du Canada à l'égard de la Cour était inutile.

Ce sont les États-Unis qui eurent cependant la réaction la plus vive. Une série de réunions et de discussions avec les plus hauts fonctionnaires, voire avec le président Nixon lui-même et le secrétaire d'État des États-Unis Rogers, n'avaient pas permis aux deux pays de s'entendre.

Le 9 avril, le secrétariat d'État des États-Unis faisait part de son regret de ne pouvoir accepter la déclaration unilatérale du Canada et rejetait les décisions canadiennes sur les limites de la mer territoriale et sur la création d'une nouvelle zone de juridiction de 100 milles au large des côtes 3.

Dans une note plutôt sévère en réponse à la déclaration américaine, le gouvernement canadien accusa les États-Unis de ne pas respecter eux-mêmes, dans la pratique, les règles de droit auxquelles ils voudraient soumettre le Canada.

« Les mesures législatives envisagées pour la prévention de la pollution des eaux arctiques, poursuivait le document, constituent l'extension légitime d'une forme de juridiction limitée destinée à parer à des dangers particuliers et sont d'un tout autre ordre que les atteintes unilatérales à la liberté de la haute mer, telles que sont, par exemple, les essais nucléaires effectués par les É.-U. et par d'autres États qui, si nécessaires que soient ces essais, se sont appropriés pour leur usage exclusif de vastes secteurs de la haute mer et ont créé de graves dangers pour ceux qui voudraient utiliser ces secteurs durant la période réservée aux explosions expérimentales 4. »

Le Canada rappelait dans cette note les efforts faits par son gouvernement pour provoquer une action multilatérale dans le domaine de la protection des côtes contre la pollution. Devant l'échec de ces initiatives, « le gouvernement canadien n'est pas disposé à attendre une éventuelle évolution du droit international, soit de la part d'autres États par le processus de la pratique des États, soit par l'évolution possible des règles du droit international par voie de traités multilatéraux 5. »

Le Canada invoquait pour justifier ses décisions le caractère très spécial des régions arctiques et l'équilibre fragile de leur écologie.

« Le gouvernement canadien, ajoutait la note, n'admet pas que « L'Arctique soit soumis dans sa totalité à un régime international protégeant ses ressources vivantes et ses ressources non animées », si telle est bien la proposition des États-Unis 6. »

Dans cette note, le Canada motivait ainsi son attitude à l'égard de la Cour internationale : « la nouvelle réserve du Canada au sujet de son acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale ne traduit en aucune manière un manque de confiance envers la Cour, mais elle tient compte des limites dans lesquelles la Cour doit exercer son mandat et des insuffisances du droit qu'elle doit interpréter et appliquer. Le Canada reste disposé à se soumettre d'une manière générale au processus judiciaire international ; il établit seulement quelques réserves limitées et clairement définies, plutôt qu'une réserve générale qui peut être définie à volonté de manière à comprendre toute question donnée 7. »

Dans un discours qu'il prononçait à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp, indiquait d'ailleurs que l'ac-

ception par le Canada de la juridiction obligatoire de la Cour est beaucoup plus générale que ce n'est le cas pour un très grand nombre d'autres pays⁸.

Plus tard au cours de la session, les deux projets de loi du gouvernement furent très facilement adoptés par la Chambre.

L'annonce de la décision du gouvernement avait été faite au moment où le pétrolier géant *Manhattan* entreprenait pour une société américaine son deuxième voyage expérimental dans les eaux de l'Arctique.

Au moment de rédiger cette chronique, des dépêches de presse indiquaient qu'au Canada on considérait comme un échec ces deux voyages et on estimait de plus en plus sérieusement que les ressources des régions pétrolifères du Nord seraient acheminées vers les grands centres industriels du Canada et des É.-U. par oléoducs et gazoducs.

Depuis l'acceptation des projets de loi par la Chambre, le Canada a tout fait pour illustrer devant le monde et en particulier devant ses voisins, l'intérêt qu'il porte à ses régions nordiques. Plusieurs ministres y ont voyagé. La reine Élisabeth a elle-même visité les territoires du Nord-Ouest à l'occasion du centenaire de la formation de ces régions en territoire. Le premier ministre M. Trudeau a lui aussi entrepris un voyage dans les régions du Nord-Ouest du pays et au milieu d'août, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien M. Jean Chrétien devait piloter dans les régions nordiques le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis M. Walter Hickel dont relève la politique de l'énergie.

Les voyages de M. Mitchell Sharp

Indice de l'assurance qu'il a prise et d'une maîtrise accrue des affaires du ministère, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp a fait coup sur coup deux voyages en Europe.

Au début d'avril, ce fut Paris, puis Bonn.

M. Sharp s'était rendu à Paris pour l'inauguration du Centre culturel canadien que dirige M. Guy Viau, ancien directeur adjoint de la Galerie Nationale à Ottawa, et dont le rôle est de projeter en France l'image de la réalité canadienne.

Le gouvernement français avait délégué à cette cérémonie M. Léo Hamon qui déclara que le Centre représenterait « toute l'originalité

et la richesse d'un pays qui, dans le Nouveau Monde, entend y demeurer lui-même nonobstant la masse et la puissance de son voisin méridional, d'un pays qui ne peut demeurer lui-même qu'en préservant sa diversité⁹. »

M. Sharp rencontra à Paris le ministre français des Affaires étrangères M. Maurice Schumann. De retour à la Chambre des Communes, il déclara que ce qu'il avait trouvé, quant à lui, de plus important dans ces entretiens « c'est la déclaration catégorique de M. Schumann selon laquelle le gouvernement français n'a absolument aucune intention de s'ingérer dans les affaires intérieures du Canada. S'il n'y a pas d'équivoque entre nous à ce sujet, et j'espère qu'il n'y en aura pas, il sera plus facile de régler nos problèmes à l'avenir¹⁰. »

M. Sharp rappela à M. Schumann les éléments fondamentaux de bonnes relations entre la France et le Canada :

— « la coopération entre la France et le Québec, à laquelle nous attachons une importance primordiale doit se faire en consultation avec le gouvernement canadien.

— « la coopération entre la France et le Canada doit présenter un caractère pratique et ne pas se limiter à des déclarations de bonnes intentions ;

— « la France doit éviter de prendre des positions contraires à la constitution canadienne¹¹. »

M. Sharp voulut voir dans cette visite une manière de dégel dans les relations entre la France et le Canada. Mais la plupart des observateurs font preuve à cet égard d'un scepticisme prudent. Cette attitude a peut-être été justifiée par le communiqué très laconique publié au début de juillet à la suite de la réunion à Ottawa de la Commission mixte franco-canadienne.

On y annonce « un concours accru de la France en matière de formation et de perfectionnement linguistique, des suggestions nombreuses et variées dans le domaine traditionnel des échanges artistiques, une volonté d'orienter le développement des échanges scientifiques, chaque fois que cela s'avérera utile, vers une véritable coopération dans des domaines d'intérêt commun¹². »

La Commission annonçait également la mise au point de formules plus souples pour « permettre de satisfaire, dans le domaine de l'échange de personnes, et notamment de jeunes, à des besoins dont la diversité et le nombre vont croissant. » C'est M. Paul Fouchet, mi-

nistre plénipotentiaire, adjoint au directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères qui conduisait la délégation française. M. André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des Affaires extérieures, présidait la délégation canadienne.

Plus tôt, soit au début d'avril, la deuxième session de 1970 de la conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française s'était déroulée sans incident. Et au mois de mai, en l'absence de M. Sharp qui se trouvait à Rome, le ministre d'État chargé de la Défense nationale de la République française s'entretenait à Ottawa avec le ministre de la Défense nationale du Canada M. Léo Cadieux et les membres de l'État-major.

À la fin de l'été, on s'attendait à de nouveaux développements dans les relations entre la France et le Canada par suite de la rumeur voulant que M. Léo Cadieux soit nommé ambassadeur à Paris en remplacement de M. Paul Beaulieu, qui est rentré au Canada au cours de l'été.

De Paris, M. Sharp fit un saut à Bonn où il s'informa auprès de M. Walter Scheel des résultats de l'ouverture à l'Est et où il rappela l'intérêt du Canada pour l'Europe non seulement au point de vue de sa propre sécurité mais aussi comme « moyen de diversifier les relations extérieures » de notre pays. Il fut question à Bonn de coopération scientifique et technique entre les deux pays et il n'est pas impossible, à la suite de cette visite, qu'une mission canadienne voyage en République fédérale allemande d'ici la fin de l'année.

Dans les deux pays, les discussions entre les ministres portèrent en outre sur les répercussions de la politique commerciale et de la politique agricole de la Communauté européenne sur les intérêts du Canada.

Rome, Belgrade, Bucarest, Dublin

« Nos deux grandes préoccupations à Rome ont été, en premier lieu, d'inviter l'alliance à adopter une attitude positive mais réaliste à l'endroit des discussions multilatérales, avec priorité accordée à la substance des problèmes en jeu ; et deuxièmement, de demander que l'OTAN fasse une offre ferme de conversations touchant la réduction équilibrée des forces. À ces deux égards, l'issue de la réunion a été extrêmement satisfaisante pour le Canada ¹³. »

Tel est en bref le rapport fait à la Chambre par M. Mitchell Sharp, à son retour de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Rome, à la fin du mois de mai.

Le Canada favorise toujours la tenue d'une conférence ou de conférences entre les pays de l'Est et de l'Ouest sur la solution des problèmes politiques de l'Europe, pourvu qu'il se dessine d'abord un accord sur les objectifs de cette conférence et que les progrès dans les conversations actuelles entre l'Est et l'Ouest justifient une telle initiative. Le Canada a aussi recommandé à ses alliés d'élargir la gamme des matières à discussion avec l'Est et d'y inclure les moyens « d'entamer des négociations sur la réduction des forces militaires ¹⁴. »

Joignant à la parole, l'exemple, M. Sharp, après une rencontre avec le secrétaire d'État du Vatican, s'envola vers Belgrade et Bucarest.

Dans les deux capitales, il fut question du développement des relations bilatérales et les ministres des Affaires étrangères de Yougoslavie et de Roumanie ont accepté l'invitation de M. Sharp de visiter le Canada à des dates qui leur conviendraient.

Dans les communiqués qui ont fait suite aux deux visites, on note un très grand intérêt pour les discussions qui se poursuivent entre l'Est et l'Ouest.

On note aussi l'intérêt que portent ces pays à des principes qu'ils ont défendu avec vigueur au sein du bloc de l'Est. Le communiqué émis conjointement par les gouvernements canadien et roumain à l'issue de la visite de M. Sharp à Bucarest est éloquent à cet égard. « Au cours de leurs échanges de vues sur la situation internationale, les deux ministres ont réaffirmé le droit de tous les pays, grands et petits, et le désir de leurs propres pays, de contribuer à l'établissement de la paix et de la coopération dans le monde, conformément à la Charte de l'ONU. Ils ont convenu que les principes d'indépendance nationale, d'égalité souveraine, de réciprocité et de non-ingérence dans les affaires nationales, de même que le règlement pacifique des différends et la non-utilisation de la force ou de la menace de force, devraient être strictement observés dans les relations entre tous les États ¹⁵. »

Au cours des entretiens de Bucarest, les deux parties ont exprimé le désir de conclure un nouvel accord de commerce qui remplacerait celui qui est actuellement en vigueur.

La visite à Dublin était moins officielle et n'a pas fait l'objet d'un communiqué.

Le voyage de M. Trudeau dans le Pacifique

Né de la simple nécessité pour le Canada d'être adéquatement représenté aux cérémonies de la journée du Canada à l'Exposition universelle d'Osaka au Japon, le voyage du Premier Ministre dans la région du Pacifique n'a pas donné lieu à de grandes initiatives politiques.

Bien que certains conseillers du Premier Ministre aient voulu donner l'impression d'une initiative dont le contenu politique serait exceptionnel, M. Trudeau paraissait l'avoir conçu lui-même comme un voyage d'information au cours duquel il pourrait se renseigner sur l'évolution de cette région du monde tout en y apportant un message d'amitié du Canada, et en manifestant la volonté de notre pays de se définir comme un pays dont l'intérêt se porte de plus en plus — notamment pour des raisons de politique interne — vers cette région du Pacifique.

Parti le 10 mai, il visita la Nouvelle-Zélande et l'Australie pour faire route ensuite vers la Malaisie, Singapour et le Japon en passant par Hong Kong, et rentrer au pays le dernier jour de mai.

Selon les pays, il fut tour à tour question de commerce, d'aide au développement des pays pauvres, de l'évolution du continent asiatique et en particulier de la situation qui régnait alors au Viet-nam et au Cambodge, de l'avenir de la Commission de contrôle des anciennes régions de la péninsule indochinoise et de l'initiative du Canada visant à créer des liens diplomatiques avec la Chine de Pékin.

Dans chacun des pays visités, M. Trudeau eut l'occasion d'étudier sur place avec les plus hautes personnalités politiques l'état de problèmes similaires à ceux auquel fait face le Canada, soit l'évolution du système fédéral, soit le bilinguisme, soit le développement des grands espaces qui regorgent de richesses naturelles, soit les droits des aborigènes, soit encore, la montée de la jeunesse, les problèmes de la communication et de la participation dans des pays qui se développent selon le modèle démocratique de type occidental.

La presse canadienne tout autant que celle des pays visités fit la plus large place au déroulement du voyage du Premier Ministre, qui était accompagné d'une vingtaine de journa-

listes canadiens et d'un fort groupe de hauts fonctionnaires du gouvernement.

Dans le rapport qu'il fit à la Chambre 16 deux jours après son retour, M. Trudeau parla du respect qu'on a pour le Canada dans les pays visités, de l'importance que les pays pauvres de l'Asie attachent à des institutions comme le Commonwealth et l'ONU.

Il fit allusion à l'intérêt qu'on attache dans ces pays à la législation canadienne sur les eaux des territoires du Nord, et mentionna que ses discussions avec les hommes politiques avaient porté sur le commerce, l'aide extérieure, l'agriculture et l'avenir de l'Asie où se mesurent à l'heure actuelle les forces d'au moins trois ou quatre impérialismes politiques. Il parla de l'utilité des voyages et des échanges entre premiers ministres en insistant sur la tolérance et la compréhension qui en naissent.

En Nouvelle-Zélande, M. Trudeau eut des rencontres avec des hommes de science, des leaders du groupe minoritaire des Maoris, des éducateurs et des étudiants. Il visita plusieurs régions du pays et fut mis en contact avec un grand nombre de citoyens.

La visite se solda par trois initiatives précises :

— Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont formé un conseil consultatif conjoint, chargé d'assurer permanence et continuité dans les rapports entre les deux pays.

— Le Canada a annoncé au terme de cette visite qu'il mettait sur pied un programme d'assistance pour l'Université du Pacifique Sud, programme qui prendra la forme d'octroi de bourses, d'assistance dans le domaine de l'enseignement et de la fourniture d'équipement.

— Les deux pays ont en outre signé un protocole et échangé des lettres qui modifient l'accord commercial de 1932 entre la Nouvelle-Zélande et le Canada.

L'Australie

Après une fin de semaine de repos au large des côtes d'Australie, sur un navire où il était l'invité du premier ministre John Gorton, M. Trudeau commença sa visite officielle en Australie par le dévoilement à Cabarita Park, dans la banlieue de Sydney, d'une plaque commémorative en souvenir des déportés canadiens impliqués dans la Rébellion de 1837. Il y fit avec circonspection l'éloge des patriotes et des valeurs politiques que partagent entre eux les

pays du Commonwealth. Il traita ensuite, devant les journalistes, des problèmes communs à l'Australie et au Canada et de l'utilité d'adopter des solutions similaires qui puissent servir plus tard de modèle à certains pays en voie de développement.

À la suite des entretiens entre M. Trudeau, le premier ministre Gorton et les membres de son cabinet, on annonçait que les discussions avaient porté sur les relations bilatérales, la relance éventuelle des activités de la commission internationale de contrôle, l'aide aux pays en voie de développement et les difficultés qui découleraient, pour les pays membres du Commonwealth de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Le Parlement d'Australie étant en pleine crise au moment de l'arrivée de M. Trudeau, la visite de ce dernier prit un caractère particulièrement délicat surtout à cause de la similitude des problèmes auxquels font face le Canada et l'Australie dans le domaine de la politique interne aussi bien que dans des domaines de politique extérieure comme la situation au Viet-nam et l'impérialisme économique des États-Unis qui se manifeste de plus en plus en Australie.

Dans leur communiqué final les deux premiers ministres font état de toutes ces discussions et précisent que sans créer de nouvel organisme, les deux gouvernements prendront des mesures pour assurer des consultations plus étroites et plus régulières¹⁷.

De son côté, M. Trudeau annonça que le Canada étendrait son programme d'aide à certaines agences volontaires de Papouasie et de Nouvelle-Guinée et qu'il mettrait à la disposition des citoyens de ces régions un plus grand nombre de bourses dans le cadre du programme de bourses du Commonwealth¹⁸.

La Malaisie et Singapour

Le séjour du Premier Ministre en Malaisie et à Singapour fut plutôt bref.

En Malaisie, M. Trudeau visita un projet de déboisement auquel s'emploient des entreprises canadiennes de Colombie-Britannique, fut l'invité à une sorte de *teach-in* des étudiants de l'université de Kuala Lumpur et s'entretint avec plusieurs membres du gouvernement.

Il signa de nouveaux accords d'aide au développement de la Malaisie, un des pays de concentration de l'aide bilatérale du Canada.

Dans son discours d'adieu¹⁹ il fit un appel à la tolérance et à la compréhension, un appel particulièrement approprié si on considère que la Malaisie est depuis quelques années déchirée par des tensions raciales. En le faisant il souhaita ajouter à la crédibilité du chef du gouvernement, qui, selon M. Trudeau prêche ce message depuis longtemps. Enfin, il mit l'accent sur la volonté du gouvernement du Canada de libérer de ses entraves actuelles le commerce international afin de venir en aide dans la dignité aux pays en voie de développement qui cherchent des débouchés pour leurs richesses naturelles.

M. Trudeau ne passa qu'une journée à Singapour. On avait dit depuis longtemps que le premier ministre du Canada était « sur la même longueur d'onde » que son homologue, M. Lee Kwang Yew. C'est donc de ces entretiens que les journalistes attendaient le plus. Mal leur en prit, car c'est là que la délégation canadienne fut la moins loquace. On sut seulement que les entretiens avaient porté principalement sur l'Asie, sur la Chine et sur l'évolution qui suivrait, dans cette région du monde, l'abandon éventuel par l'Angleterre des bases militaires dont elle dispose encore.

Au moment de son départ de Singapour et à la veille d'entrer au Japon, M. Trudeau donna une conférence de presse au cours de laquelle il émit l'opinion que le joug de l'impérialisme américain en Asie est peut-être plus léger que celui de tous les pays qui aspirent à une certaine hégémonie dans cette région du monde. Il évoqua en même temps la crainte de ses interlocuteurs asiatiques de voir un jour un renouveau du militarisme japonais²⁰.

Ce sont des propos qu'on lui demanda d'expliquer en conférence de presse à Tokyo, quelques jours plus tard, mais au sujet desquels on n'eut guère d'éclaircissements²¹.

Quelques jours au Japon

Le voyage au Japon fut mi-politique, mi-touristique. Il commença par un dîner officiel à la résidence du premier ministre Sato qui fut suivi d'une visite chez l'empereur et d'entretiens avec certains membres du gouvernement. M. Trudeau présida ensuite les cérémonies de la journée du Canada à l'Exposition universelle d'Osaka dont il visita les différents pavillons canadiens ainsi que le pavillon japonais et quelques autres. M. Trudeau se transforma par la

suite en touriste pour visiter les vieux temples de la région de Kyoto. La visite prit fin à Tokyo après un déjeuner avec certains des hommes d'affaires les plus importants du Japon, des démonstrations des anciennes techniques japonaises de combat et une brève visite à l'ambassade du Canada.

À en juger par la conférence de presse de M. Trudeau à Tokyo²², ses entretiens avec les dirigeants japonais portèrent sur la coopération entre les deux pays, sur la nécessité pour le Japon de permettre plus facilement l'accès à son marché, sur l'attitude du Japon à l'égard de la Chine et des initiatives canadiennes à l'endroit de Pékin. Les discussions avec les hommes d'affaires portèrent sur l'agitation de la jeunesse japonaise, le système de sécurité sociale au Japon et les rapports entre le gouvernement de ce pays et les grandes sociétés capitalistes japonaises.

La visite au Japon ne fut suivie d'aucun communiqué officiel et ne fut marquée d'aucune nouvelle initiative concrète.

À son retour de voyage, le Premier Ministre fut généralement bien reçu par la Chambre. Les principaux chefs de parti exprimèrent l'espoir qu'il conduise à l'élaboration de politiques résolument canadiennes dans cette région du monde et écarte le Canada de la voie de l'isolationnisme sur laquelle les partis d'opposition estiment que le Canada s'est engagé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de M. Trudeau.

La mouche des voyages ayant aussi piqué le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield visita après la session, Paris, Bruxelles, Bonn, Moscou et quelques autres pays de l'Est. À son retour, il déclara avoir été vivement intéressé par les rapprochements possibles entre le Canada et les pays de l'Est, par l'évolution de la Communauté économique européenne et les problèmes qu'elle pose au Canada, ainsi que par les problèmes actuels du Commonwealth secoué par certaines politiques de pays occidentaux en Afrique, ainsi que par l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Rationalisation de la politique étrangère du Canada

Les résultats de l'examen de la politique étrangère du Canada ont pris des formes diverses.

D'abord, il y a la publication par le gouvernement de six fascicules de politique qui contiennent les nouveaux objectifs et les nouveaux moyens de la politique étrangère du gouvernement. Ils sont le résultat d'études menées en consultation par le ministère des Affaires extérieures²³.

De son côté, le comité de la Chambre des Communes sur la Défense et les Affaires extérieures avait lui-même été chargé par le Parlement de réexaminer les politiques canadiennes à l'égard de l'utilisation de nos forces maritimes, de la réforme des Nations Unies et du maintien de la paix, des relations du Canada avec les États-Unis.

Par ailleurs, le comité du Sénat sur les Affaires extérieures s'est chargé d'étudier l'ensemble des politiques canadiennes à l'égard des Antilles.

Ces comités ont publié leurs rapports mais le gouvernement ne les a pas encore étudiés et par conséquent, ils n'ont pas encore autant d'importance que les documents de politique étrangère publiés à la fin de la session en juin.

L'un des fascicules est de portée générale. Les autres sont consacrés à l'Europe, aux Nations Unies, au développement international, à l'Amérique latine, à la région du Pacifique.

Ils sont d'inégale valeur et ne pèchent pas par excès d'originalité. Mais ils réorganisent l'ordre de priorité de nos relations extérieures en l'accordant de façon beaucoup plus étroite aux besoins et aux ressources du Canada, ce qui a porté plusieurs commentateurs à les considérer comme autant d'indices d'un repli du Canada sur lui-même.

Les moyens de communication ont largement fait écho au contenu de ces documents de politique étrangère et il n'est pas question ici de les résumer.

Le livre-clé s'intitule *Politique étrangère au service des Canadiens*. Il explique les changements qui se sont produits dans le monde depuis la fin de la guerre aussi bien que ceux produits au Canada. Il énumère les objectifs nationaux de ce gouvernement et soutient que la politique étrangère doit être le prolongement, sur la scène internationale, des politiques que le Canada poursuit pour atteindre ses objectifs internes. Après une étude des perspectives des années 1970, il établit pour le Canada, un nouvel ordre des priorités dans ses relations extérieures.

Ce sont : la croissance économique, la poursuite de la justice sociale, l'amélioration de la qualité de la vie, le maintien de la paix et de la sécurité, de la souveraineté et de l'indépendance.

Tous les autres documents reprennent ces thèmes en les appliquant à diverses situations.

Le livre sur les Nations Unies assigne au Canada les tâches suivantes à l'intérieur de l'organisme : contribuer au développement économique et social, freiner la course aux armements, contribuer au maintien de la paix au sein des Nations Unies, concilier les objectifs du Canada en Afrique australe, collaborer à l'assainissement du milieu humain, encourager la coopération dans l'usage pacifique du réseau de satellites internationaux, développer la coopération internationale dans l'usage des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale, promouvoir le respect des droits de l'homme, l'adhésion aux conventions des Nations Unies et leur observance, contribuer au développement et à la codification du droit international, exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies et participer au développement des institutions de l'organisme où s'harmonisent les politiques nationales.

Dans le document sur l'Amérique latine, le gouvernement réaffirme sa volonté d'entretenir des liens de toute nature plus étroits avec ce continent. Il fait état des mesures qu'il entend prendre pour y arriver. Mais le gouvernement ne va pas jusqu'à prôner son adhésion à l'Organisation des États américains. Il propose plutôt d'y déléguer une sorte d'observateur permanent, et d'intensifier ses relations bilatérales dans cette région du monde avant de prendre la décision d'adhérer à l'organisme interaméricain.

De plusieurs autres façons toutefois, le gouvernement indique qu'il entend raffermir systématiquement ses liens avec l'Amérique latine dans le domaine de l'aide au développement, des échanges culturels, des investissements et du commerce.

Le document sur le Pacifique est à certains égards décevant. Il n'ouvre aucune voie nouvelle par rapport à ce qui avait été dit dans cette région du monde par le Premier Ministre au cours de son voyage. Il fait largement état de la nécessité pour notre pays de continuer et d'accroître son aide aux pays de l'Asie.

Le document évoque aussi la croissance économique rapide de cette région et on se

tire de cette lecture avec la drôle d'impression que le Canada est surtout intéressé à commercer avec ces pays pour favoriser sa propre prospérité et indirectement, celle de cette région du monde.

Le document sur le développement international fixe de nouveaux objectifs aux initiatives du Canada en matière d'aide. Mais il ne souffle mot de ceux qu'évoquait l'ancien premier ministre M. Pearson dans le rapport qu'il a remis l'an dernier à la Banque mondiale sur les problèmes du développement.

Le document sur l'Europe suggère l'établissement de liens beaucoup plus étroits avec les deux Europes, celle de l'Ouest et celle de l'Est dont le gouvernement estime d'ailleurs qu'elles sont en processus lent d'intégration.

Le gouvernement réitère son intérêt pour l'OTAN et précise le rôle qu'il entend y jouer et les circonstances dans lesquelles il veut le jouer. Il voit dans des liens plus serrés avec l'Europe la chance pour le Canada d'échapper à l'intégration trop étroite avec les États-Unis. L'accent dans ce livre est mis sur la collaboration économique, la coopération scientifique et technique, la culture, les communications, tous secteurs de plus en plus importants dans la conduite de la politique étrangère.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans tous ces documents, et les commentateurs n'ont pas manqué de le noter, c'est que nos relations avec les États-Unis n'y sont traitées que de façon indirecte.

On y sent constamment la volonté du Canada d'échapper à l'emprise des États-Unis. On y perçoit clairement les craintes que suscite au gouvernement la lente désintégration de la société américaine telle que nous l'avions connue.

Le gouvernement a expliqué sa discrétion à cet égard en disant que les documents portent sur des régions et non sur une série de pays avec lesquels le Canada entretiendrait des relations bilatérales.

Mais il semble que l'explication la plus plausible tienne à ce que le Canada n'a pas encore défini de politique économique et financière à l'égard des États-Unis et que, comme cela revêt une importance capitale dans les relations entre les deux pays, il serait illusoire de tenter de définir une politique générale à l'égard de nos voisins sans au préalable établir cette politique économique.

Cette politique économique et financière est cependant en gestation et on s'attend à ce que le gouvernement en saisisse le Parlement à la rentrée parlementaire en octobre. Elle tiendrait compte des recommandations faites en juillet par le comité de la Chambre qui a étudié toute cette question et qui suggère la création d'une agence de contrôle de la propriété étrangère au Canada, laquelle serait chargée de faire en sorte que toute entreprise faisant affaire au Canada soit, pour 51%, propriété de citoyens canadiens²⁴.

Les documents ont été diversement appréciés par les commentateurs de politique étrangère du pays. Ils ont noté les contradictions qui naissent en pratique de la poursuite de nos objectifs en matière de politique étrangère. Plusieurs ont mentionné qu'en vertu de ses objectifs de justice sociale, le Canada devrait proposer l'exclusion de la Grèce de l'Alliance atlantique, ses objectifs de sécurité et de maintien de la paix portant au contraire le Canada à retenir la Grèce dans l'OTAN.

Ils ont illustré des contradictions semblables dans nos relations politiques et commerciales avec certains pays d'Afrique qui pratiquent ouvertement la discrimination raciale, ainsi que dans nos attitudes au sujet de l'aide au développement. Plusieurs ont été choqués de constater que le commerce occuperait désormais une place extrêmement importante dans l'évolution de la politique étrangère.

Quelques semaines après leur publication, les documents de politique étrangère n'ont pas encore soulevé de grandes controverses, et après la tournée du ministre dans les bureaux des éditorialistes de la plupart des grands journaux canadiens, ou bien on a cessé d'en parler, ou bien on a commencé à leur trouver un peu plus de mérites.

Le moins qu'on puisse dire c'est que dans les grandes capitales du monde, l'initiative canadienne n'a pas soulevé une très vive émotion, les journaux politiques étant cependant plus flatteurs à l'égard de ces nouveaux paramètres de politique étrangère que ne l'ont été la plupart des journaux canadiens.

Le comité de la Chambre

En outre de son rapport sur les relations avec les États-Unis, le comité permanent de la Chambre sur la Défense et les Affaires extérieures a publié un rapport sur l'utilisation des

forces maritimes canadiennes. « Le rôle et la structure des forces maritimes canadiennes devraient être dictés, au cours de la prochaine décennie, par la considération suivante : la nécessité de sauvegarder la souveraineté canadienne et d'exercer notre juridiction extra-territoriale en face d'une violation possible, militaire ou non militaire²⁵. »

À partir de cette recommandation, le comité fait des considérations sur l'équipement dont doit se doter le Canada, sur sa participation aux accords de défense et sur les moyens qu'il devra mettre en œuvre pour protéger sa souveraineté, notamment dans les eaux des territoires arctiques.

Le comité recommande une certaine mise en commun des ressources des différents ministères, le rassemblement sous l'autorité de la garde côtière de toutes les forces maritimes non militaires responsables du transport, de la protection des pêcheries et du respect de la loi, la fusion en un service spécialisé de toutes les forces maritimes, militaires et non militaires, chargées de la recherche et de la cueillette des données.

Le comité recommande enfin qu'on investisse « les officiers chargés du commandement des sous-marins, des bâtiments de surface et des avions du ministère de la Défense nationale et ceux de la garde côtière canadienne des mêmes pouvoirs et de la même autorité en vue de protéger la souveraineté du Canada et sa compétence juridique extra-territoriale contre toute ingérence non-militaire²⁶. »

Enfin, le comité de la Chambre a présenté un rapport au sujet des Nations Unies et du maintien de la paix. En bref, il recommande « que le Canada continue ses efforts aux Nations Unies pour mettre au point et renforcer les méthodes et les instruments de maintien de la paix des Nations Unies, et qu'il maintienne et forme des forces canadiennes disponibles pour ces missions de maintien de la paix. Le Comité ne peut trop fortement affirmer sa conviction que la politique étrangère du Canada devrait conserver comme première priorité de plaider d'une façon forte et tenace pour un maintien de la paix amélioré (*sic*)²⁷. »

Le comité fait des recommandations sur l'autorisation et le contrôle des opérations de paix, sur l'administration de ces opérations, la technique de la médiation, les rapports entre les opérations de maintien de la paix et les

activités des organismes régionaux de sécurité, la création d'une force militaire de réserve pour le maintien de la paix, la création et le fonctionnement d'un état-major pour la planification des opérations de la paix au siège des Nations Unies, la création d'un centre de formation international des individus destinés à participer à des opérations de paix et enfin, sur le financement des opérations de maintien de la paix.

Le comité du Sénat

En février 1969, le Sénat confiait à un de ses comités la tâche d'étudier l'ensemble des relations canado-antillaises. Après un an d'études, le Comité a publié au début de l'été un rapport dans lequel il conclut au « manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth ²⁸. »

L'une de ses recommandations les plus importantes touche à la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles.

Il propose en outre que le Canada réorganise les rouages du gouvernement pour être en mesure d'élaborer et d'appliquer une politique véritable à l'égard des pays de cette région du monde.

Les autres recommandations portent sur le commerce, et en particulier sur l'exportation du sucre et du rhum, sur l'aide au développement (l'aide à cette région du monde s'est accrue de plus de 60% en 1969 selon un rapport récent de l'Agence canadienne de développement international), sur les investissements, l'immigration, le transport et les communications.

Les recommandations viennent à la suite des difficultés qui ont surgi entre le Canada et les Antilles au cours des récents mois. Cela facilitera sans doute l'acceptation de quelques-unes d'entre elles par le gouvernement, dans la mesure où elles peuvent s'intégrer à l'ensemble des politiques préconisées dans les documents qui doivent servir de base à une rationalisation de la politique étrangère.

En outre, le président du Sénat, M. Paul Martin, ne désespère pas, à la suite de la publication du rapport, de voir un jour le gouvernement confier un rôle plus important à la Chambre haute dans l'élaboration ou l'examen de la politique étrangère du Canada.

La chronique des visiteurs

Les mouvements des diplomates ont été beaucoup moins importants au cours des derniers mois.

Le principal visiteur a été le chef de la diplomatie d'Israël, M. Abba Ebban, qui s'est entretenu au mois de mai à Ottawa avec le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp et qui a visité quelques autres villes canadiennes, s'arrêtant à Montréal entre autres pour prononcer un grand discours au Forum devant des milliers de personnes.

Quelques autres activités diplomatiques

Voici quelques accords signés par le Canada au cours de la période qui va d'avril jusqu'au début d'août :

— accord relatif aux réclamations auprès de la Hongrie résultant des mesures de nationalisation après la guerre de 1939-45 ;

— préparation d'un accord devant être signé par le Canada et la Jamaïque au sujet des services aériens ;

— accord de coproduction cinématographique entre le Canada et l'Italie ;

— accord relatif aux privilèges de pêche réciproques entre le Canada et les États-Unis ;

— accord canado-américain de collaboration dans la recherche en matière de transport aérien.

Le gouvernement a participé à plusieurs conférences internationales depuis avril. En voici quelques-unes :

— la conférence internationale de l'éducation à Paris ;

— la conférence diplomatique sur le contrat de voyage à Bruxelles ;

— la conférence de l'organisation pour l'aviation civile internationale à Montréal ;

— la réunion ministérielle Canada-États-Unis sur la pollution sur les Grands-Lacs ;

— la réunion à Montebello sous l'égide du Centre de développement de l'OCDE, des directeurs d'instituts de formation et de recherche.

Enfin, Ottawa a été le siège en juin de la deuxième session de la commission mixte canado-tunisienne. Malgré certains indices de difficultés dans les discussions portant notamment sur l'aide et le commerce, le communiqué émis par le gouvernement du Canada indiquait

« que les entretiens se sont déroulés dans les meilleures conditions et laissent prévoir une collaboration encore plus étroite entre les deux pays²⁹. »

Le secrétaire d'État M. Gérard Pelletier s'est rendu en Tunisie au début du mois d'août pour discuter d'échanges culturels entre les deux pays.

NOTES

- 1 Allocution du Premier Ministre aux membres de la Presse canadienne, Toronto, Ontario, le 15 avril 1970, p. 10 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 2 *Id.*, p. 12.
- 3 Texte de la déclaration américaine — United States Information Service—United States Embassy, Ottawa, le 9 avril 1970.
- 4 Note du gouvernement canadien aux États-Unis — texte photocopié — Ministère des Affaires extérieures, p. 2.
- 5 *Id.*, p. 6.
- 6 *Id.*, p. 8.
- 7 *Id.*, p. 7.
- 8 Discours du ministre des Affaires extérieures à la Chambre, le 16 avril 1970, p. 19. Documents du ministère des Affaires extérieures.
- 9 Déclaration à la Chambre de M. Mitchell Sharp, le 9 avril 1970, p. 1 — Documents du ministère des Affaires extérieures.
- 10 *Id.*, p. 1.
- 11 *Id.*, pp. 1 et 2.
- 12 Communiqué de la Commission mixte franco-canadienne, le 2 juillet 1970, p. 1 — Documents du ministère des Affaires extérieures, N° 48.
- 13 Déclaration du ministre des Affaires extérieures à l'appel des motions, Chambre des Communes, le 8 juin 1970, p. 1 — Documents du ministère des Affaires extérieures.
- 14 *Id.*, p. 2.
- 15 Communiqué de presse conjoint sur la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp en Roumanie, le 3 juin 1970, p. 1 — Documents du ministère des Affaires extérieures, N° 35.
- 16 Déclaration du Premier Ministre à la Chambre des Communes, le 1^{er} juin 1970, pp. 1, 4, 5 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 17 Texte d'une déclaration conjointe publiée après la réunion des Premiers Ministres du Canada et de l'Australie, tenue le 19 mai à Canberra, pp. 1, 2 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 18 Discours du premier ministre Trudeau à un déjeuner parlementaire à Canberra en Australie, le 19 mai 1970, p. 3 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 19 Discours d'adieu du premier ministre Trudeau au dîner officiel offert par le Premier Ministre de la Malaisie à Kuala Lumpur, le 21 mai 1970, pp. 2, 4, 6 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 20 Texte partiel de la conférence du premier ministre Trudeau à Singapour, le 23 mai 1970, pp. 1, 2, 3 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 21 Texte de la conférence de presse du premier ministre Trudeau à Tokyo, le 26 mai 1970 — Documents du bureau du Premier Ministre.
- 22 *Id.*
- 23 Politique étrangère au service des Canadiens — Six fascicules publiés au ministère des Affaires extérieures. Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970.
- 24 Communiqué de presse du président du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 27 juillet 1970.
- 25 Sommaire du rapport sur les Forces maritimes présenté à la Chambre par le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 26 juin 1970, p. 4.
- 26 *Id.*, p. 11.
- 27 Huitième rapport du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale au sujet des Nations Unies et du maintien de la paix, juin 1970 — Imprimeur de la Reine pour le Canada, p. 4.
- 28 Rapport du Comité permanent des Affaires étrangères du Sénat du Canada concernant les relations canado-antillaises — Imprimeur de la Reine pour le Canada, p. xiii, 1970.
- 29 Communiqué du ministère des Affaires extérieures du Canada, 11 juin 1970 — Documents du ministère des Affaires extérieures, N° 37, p. 2.